

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT D'EURE ET LOIR**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

La commission de surendettement d'Eure et Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

1823 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2014 en Eure et Loir, contre 1747 en 2013, soit une augmentation de 4,35 % (2,92 % pour la région Centre Val de Loire et 3,5 % au niveau national).

Cette augmentation de 4,35% est consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1er janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier.

La proportion des redépôts s'élève à 38,5 % de janvier à septembre 2014 (dont 4 % font suite à une suspension d'exigibilité des créances). Elle est en augmentation de 1,96 point par rapport à la même période de 2013. À titre de comparaison, la proportion des redépôts a été de 43,3 % en région Centre et de 42 % en France.

**Recevabilité et orientation**

Au cours de l'année 2014, 1794 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 52 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 3 % des dossiers soumis pour examen, contre 77 dossiers en 2013 soit 5 %.

577 dossiers traités ont été orientés vers une Procédure de Rétablissement Personnel. Ils représentent 24 % des dossiers traités contre 26,5 % en région Centre Val de Loire et 29,6 % pour la France.

1344 dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes permettant un apurement total ou partiel des créances.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

#### Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Sur 1344 dossiers avec réaménagement de dettes traités, 327 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 1017 ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées. Ces derniers comprennent 437 mesures imposées ou recommandées immédiates. 445 dossiers ont donné lieu à une suspension d'exigibilité des créances.

Du fait de la nouvelle loi bancaire, les mesures imposées ou recommandées ont progressé de 129,6 % alors que les plans conventionnels conclus ont diminué de 26,4 % mais au bénéfice du délai de traitement des dossiers.

En 2014, la part des plans conventionnels représentait 15,4 % des dossiers traités en Eure et Loir, 17,7 % pour la région Centre Val de Loire et 15,9 % au niveau national contre respectivement 26,5 %, 30,5 % et 27,5 % en 2013.

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

Sur les neuf derniers mois, le taux de solution pérennes était de 65,9 % pour l'Eure et Loir, 67,5 % pour la région et 72,9 % pour la France. Les autres dossiers ont bénéficié de mesures provisoires (plan d'attente ou report des dettes) justifiées par la situation des débiteurs.

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec les juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Informations communiquées au pôle de cohésion sociale chaque semaine sur leur demande
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)		
Rencontre avec les CCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Rencontres avec le CCAS de Chartres et les CCAS de Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou autour de l'EPCP 28 (cf. ci-dessous p. 4)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficultés	1	Formation sur le surendettement des travailleurs sociaux de l'UDAF 28
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2	Sessions de formation sur le surendettement auprès d'étudiants CESF en BTS.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

### **Relations avec les Tribunaux :**

Au-delà de la réunion annuelle qui s'est tenue en décembre, les contacts bilatéraux avec les greffiers et les magistrats ont été fréquents et sont usuels tout au long de l'année.

### **Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires des réunions de la CCAPEX.

### **Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le directeur a rencontré les représentants des CCAS du département dans le cadre de l'EPCP 28. L'Espace de Prévention et de Conciliation pour les Particuliers du 28 (EPCP 28), destiné à prévenir le surendettement d'un public en début de difficultés financières et à opérer un suivi des personnes bénéficiant d'un plan de redressement ainsi qu'à régler quelques difficultés de relations bancaires ou avec d'autres organismes, lancé en liaison avec l'UDAF à titre expérimental depuis novembre 2013 dans le cadre du CCAS de Chartres a vu son existence officialisée par une réunion autour du Préfet d'Eure et Loir le 5 juin 2014 réunissant les CCAS des principales villes du département. Il remplit son objet auprès d'un public spécifique à celui des travailleurs sociaux et fonctionne sous forme d'une permanence mensuelle d'une demi-journée. Son extension départementale devrait avoir lieu courant 2015.

### **Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :**

Le secrétariat a assuré 1 session de formation auprès de l'UDAF, ayant rassemblé 27 travailleurs sociaux.

### **Relations avec l'éducation nationale:**

Le secrétariat a assuré 2 sessions de formation sur le surendettement auprès d'étudiants « Conseiller en Économie Sociale et Familiale » au Lycée Jehan de Beauce, ayant rassemblé 38 élèves.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

#### 1) Difficultés rencontrées avec les créanciers bancaires

- Mauvaise application de la norme professionnelle par le banquier teneur de compte de mars 2011 (rdv avec la personne surendettée, moyens de paiement adaptés, découvert bancaire...)
- Demandes de mensualités de contact par certains établissements financiers.
- Relations avec le teneur de compte :
  - Différence de positionnement des banques à l'égard des soldes débiteurs des comptes et difficultés de compréhension des débiteurs
  - Difficultés d'appréhension de la clientèle fragile à laquelle doit s'appliquer la charte des services bancaires de base
  - Clôtures de compte après une mesure de surendettement, en particulier une PRP
- Contestation par les prêteurs des plans de report « sec » sur 24 mois de prêts immobiliers sur des dossiers comportant une résidence principale

#### 2) Difficultés rencontrées avec les bailleurs dans le traitement de la dette de logement

- Problèmes de coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement : maintien de protocoles de cohésion sociale par les bailleurs HLM malgré le report des dettes dans les dossiers sans capacité de remboursement
- Mauvaise acceptation des PRP par les bailleurs privés et sociaux ou des plans de réaménagement longs

#### 3) Difficultés rencontrées avec les Juges dans le traitement des dossiers jusqu'à notre réunion du 30 janvier 2015

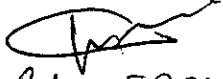
- Refus des PRP par le Juge pour les dossiers avec une petite capacité de remboursement
- Radiation par le tribunal des dossiers en cas de changement notable de la situation des débiteurs et invitation à déposer un nouveau dossier
- Refus d'homologation de PRP en présence d'une dette de loyer

#### 4) Difficultés rencontrées avec les autres créanciers

- Difficultés rencontrées par les débiteurs avec les grands créanciers non bancaires (coupures d'énergie ou poursuite par voie d'huissiers même en présence d'une décision de recevabilité,...)
- Acceptation d'abandons de créances mais résiliations simultanées des contrats d'assurance IARD (habitation, voiture) ou contrats d'assurance santé (mutuelles) en présence d'un dossier de surendettement.

Le 27 février 2015

Paula Président de la Commission

La Vice-Présidente  
  
Michel DERRAC  
DDFP

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>3</sup>**

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1823</b>	<b>1747</b>	<b>4.35</b>
Dont proportion de redépôts (en %)*	<b>38.66</b> * sur 9 mois	<b>40.62</b>	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*	<b>3.96</b> * sur 9 mois		
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>1836</b>	<b>1599</b>	<b>14.82</b>
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1794	1543	16.27
- Dossiers irrecevables (A)	52	77	-32.47
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	<b>1831</b>	<b>1574</b>	<b>16.33</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	577	481	19.96
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1254	1093	14.73
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>506</b>	<b>442</b>	<b>14.48</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	502	435	15.40
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	4	7	-42.86
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	<b>1344</b>	<b>887</b>	
- Plans conventionnels conclus	327	444	-26.35
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* * sur 9 mois	118		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	45		
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>1017</b>	<b>443</b>	<b>129.57</b>
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	437		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	445	133	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	<b>216</b>	<b>255</b>	<b>-15.29</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>-66.67</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2122</b>	<b>1673</b>	<b>26.84</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>-58.33</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>756</b>	<b>590</b>	<b>28.14</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données Eure et Loir</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>6.36</b>	<b>9.35</b>	<b>11.66</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>23.99</b>	<b>26.51</b>	<b>29.61</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>15.41</b>	<b>17.74</b>	<b>15.91</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>27.33</b>	<b>19.69</b>	<b>17.34</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	<b>20.59</b>	<b>21.65</b>	<b>20.96</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>6.31</b>	<b>5.05</b>	<b>4.53</b>
Taux de solutions pérennes* * sur 9 mois	<b>65.86</b>	<b>67.48</b>	<b>72.87</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2014 – données de la commission

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>65,81</b>	<b>1 644</b>	<b>8319</b>	<b>79,36</b>	<b>40032,19</b>	<b>91,69</b>	<b>5,06</b>
Dettes immobilières	31,69	297	540	38,22	106733,28	16,56	1,82
Dettes à la consommation	32,78	1 498	6505	39,53	21885,34	83,55	4,34
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1,32	1008	1274	1,60	1318,36	56,22	1,26
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>8,31</b>	<b>1487</b>	<b>6362</b>	<b>10,02</b>	<b>5590,19</b>	<b>82,93</b>	<b>4,28</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>8,80</b>	<b>1061</b>	<b>2694</b>	<b>10,62</b>	<b>8299,09</b>	<b>59,17</b>	<b>2,54</b>
<b>Endettement global</b>	<b>82,93</b>	<b>1 793</b>	<b>17375</b>	<b>100,00</b>	<b>46 252,57</b>	<b>100,00</b>	<b>9,69</b>

Année 2014 – données de la région

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>313,50</b>	<b>8688</b>	<b>43265</b>	<b>78,72</b>	<b>36084,97</b>	<b>90,37</b>	<b>4,98</b>
Dettes immobilières	142,53	1 434	2 940	35,79	99396,7	14,92	2,05
Dettes à la consommation	163,84	7 905	33 056	41,14	20727,32	82,22	4,18
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	7,12	5568	7269	1,79	1 279,08	57,92	1,31
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>43,50</b>	<b>8016</b>	<b>34182</b>	<b>10,93</b>	<b>5427,84</b>	<b>83,38</b>	<b>4,26</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>41,21</b>	<b>5490</b>	<b>13010</b>	<b>10,35</b>	<b>7508,14</b>	<b>57,10</b>	<b>2,37</b>
<b>Endettement global</b>	<b>398,23</b>	<b>9614</b>	<b>90457</b>	<b>100,00</b>	<b>41422,46</b>	<b>100,00</b>	<b>9,41</b>